



PRÉAVIS DE FONCTIONNEMENT

N° 03/2019

Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC).

Demande d'un crédit de CHF : 43'300.- destiné à financer les aménagements suivants : éclairage extérieur et extension de l'abri à vélos.

Délégué responsable : M. Jean-Luc Vuagniaux, membre du CoDir



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Si les aménagements successifs des espaces extérieurs du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier ont permis pour l'essentiel de doter ce site d'équipements adéquats, fort est de constater qu'il est nécessaire de compléter ou de remplacer certains d'entre eux. Ainsi en va-t-il pour l'éclairage des cheminements piétonniers dont une partie, n'ayant pas été touchée par les travaux réalisés durant ces dernières années, n'a pu être équipée d'un éclairage approprié. Certains lampadaires, vétustes et datant de la construction initiale de 1976, ne fonctionnent plus ou ont été détruits, laissant ainsi dans l'obscurité plusieurs zones de cheminement.

Quant aux abris à vélos, avec une capacité d'accueil de 96 bicyclettes, le dernier abri construit dans le cadre de la construction du bâtiment du restaurant scolaire est déjà quasiment saturé. Si les quelques anciens supports à cycles, placés tout à côté, pallient cette situation, la construction d'une extension à l'abri existant permet de compléter cet aménagement.

Il est à relever par ailleurs, que l'ancien local à vélos, construit à l'origine du collège, n'est par son emplacement, plus adapté au parcage des 2 roues. En effet, d'aspect sombre, car clos par des murs, qui plus est sans éclairage, son accès se fait via le parking des enseignants et la route intercommunale Borex-Crassier soit parmi le trafic automobile.

2. Projets

2.1 Eclairage extérieur

2.1.1 Descriptif

Les zones concernées par ce réaménagement, respectivement remplacement de l'éclairage sont :

- 1) La liaison piétonnière entre le parking extérieur jouxtant le cimetière et les salles de gymnastique 2+3.
- 2) La partie Sud du préau et le chemin reliant le parking précité à l'entrée principale du bâtiment C
- 3) La portion de chemin reliant la place d'arrêt des bus devant le bâtiment de la Nau à l'entrée principale du bâtiment A

Une dizaine de bornes lumineuses sont ainsi à répartir le long de ces chemins selon le plan annexé.

A noter encore qu'une grande partie de l'éclairage extérieur, située notamment entre les salles de gymnastiques 2+3 et le bâtiment de la Nau a dû être remplacée. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre des aménagements extérieurs du bâtiment du restaurant scolaire.

2.1.2 Choix des entreprises intervenantes

Pour la réalisation de cet aménagement, par souci de continuité et de connaissance des lieux, le choix des entreprises intervenantes s'est porté sur celles ayant été adjudicataires des travaux relatifs au restaurant scolaire.

2.1.3 Fournitures

Une partie des bornes lumineuses prévues d'être installées, solde de matériel non utilisé lors des travaux de construction du bâtiment du restaurant scolaire, est déjà en notre possession. Le reste, soit 4 bornes, doit être encore acheté. Le modèle choisi (type *Farol*) est identique aux bornes lumineuses équipant le parking des enseignants.



2.1.4 Coût

L'estimation du coût de ces travaux, basée sur les offres rentrées, se résume de la manière suivante :

Désignation	Montant estimé en CHF
Travaux de creuse et pose des tubes de raccordement électrique, réalisation des socles en béton pour les lampadaires	5'760
Fourniture et pose du matériel électrique (câbles, boîtes, etc.)	4'572
Fourniture de 4 bornes lumineuses type « Farol »	6'152
Total fournitures et travaux (HT)	16'484

2.2 Abri à vélos

2.2.1 Descriptif

L'emplacement prévu pour l'installation de cet abri se trouve dans l'espace de dégagement situé au niveau inférieur de la place où a été aménagé le nouvel abri (cf. plan).

La construction prévue est composée d'une structure porteuse en acier (piliers et flèches en profilé) et d'une toiture en tôles ondulées zinguées.

Un support pour trottinettes est également prévu d'être installé. En effet, il s'agit de stocker de manière sécurisée (anti-vol) les trottinettes des élèves, leur évitant ainsi de devoir les prendre avec eux dans les locaux scolaires.

2.2.2 Choix des entreprises intervenantes

Afin de garantir une unité dans l'équipement, le choix des entreprises s'est porté sur celles qui ont déjà œuvré pour la réalisation de l'abri existant.

2.2.3 Coût

L'estimation du coût de ces travaux, basée sur les offres demandées, se résume de la manière suivante :

Désignation	Montant estimé en CHF
Installation de chantier	700
Travaux de fondations en béton destinés à la pose des piliers de l'abri	4'740
Réfection de l'enrobé bitumineux	2'100
Sous-total travaux de maçonnerie	7'540
Fourniture et pose de l'abri à vélos (2 éléments avec supports pour 16 bicyclettes)	12'977
Fourniture et pose de 4 supports pour 20 trottinettes	1'160
Sous-total fourniture et pose de l'abri	14'137
Coût total de l'installation (HT)	21'677

